

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Martin-d'Hères, le jeudi 13 février 2025

Signature d'un nouveau Contrat Local de Santé 2025-2029 à Saint-Martin-d'Hères

Le 13 février 2025, la ville de Saint-Martin-d'Hères a signé un nouveau Contrat local de santé (CLS) avec l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône Alpes et ses partenaires. Il sera déployé pour les 5 prochaines années.

Un engagement fort pour la santé de tous

La santé est une préoccupation majeure de la commune. L'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé comme « *un état de complet de bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». En 2020, un premier Contrat Local de Santé avait permis d'établir des partenariats solides, de favoriser la collaboration entre acteurs locaux et de mettre en place des actions concrètes pour améliorer la santé des habitants. « *La municipalité s'engage à veiller au bien-être et à la santé des habitants. L'amélioration des conditions favorables à la santé est un objectif que nous menons avec conviction au sein des politiques publiques municipales. Les enjeux de l'habitat, de la culture, du sport, de l'action sociale, de la restauration scolaire ou du développement durable sont des occasions de faire avancer le droit à la santé.* », souligne **David Queiros, maire de Saint-Martin-d'Hères**.

Un second Contrat Local de Santé construit avec et pour le territoire

Pour renforcer son action face aux inégalités sociales, sanitaires, territoriales et environnementales, et forte de l'expérience acquise avec le premier Contrat local de santé, la Ville a décidé d'élaborer un second CLS. Ce projet ambitieux est le fruit d'une démarche de concertation et de co-construction avec l'ensemble des partenaires et des acteurs du territoire, depuis la phase de diagnostic jusqu'à la rédaction et la mise en œuvre des actions à venir.

« *Cette mobilisation autour de la santé est l'expression d'une dynamique locale, pour être au plus près des préoccupations des habitants.* », affirme **David Queiros, maire de Saint-Martin-d'Hères**.

Renforcer les dynamiques partenariales pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le contrat local de santé 2025-2029 que l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes signe avec la Ville de Saint-Martin-d'Hères s'appuie sur un diagnostic local de santé réalisé en 2024 mais également sur les acquis du contrat local de santé 2020-2023, dont les apports sont reconnus par les habitants de la commune, en particulier en matière d'amélioration de la connaissance des acteurs de santé du territoire par les habitants. « *La coopération entre les acteurs de santé présents à Saint-Martin-d'Hères, la Ville et l'Agence régionale de santé est primordiale pour améliorer l'état de santé des Martinéroises et Martinérois. La Ville de Saint-Martin-d'Hères est un partenaire important de l'Agence régionale de santé, pour la co-construction d'une politique de santé publique au niveau communal* », affirme **Loïc MOLLET, directeur de la délégation départementale de l'Isère de l'Agence régionale de santé**.

Un plan d'actions structurant

Le Contrat local de santé de la ville de Saint-Martin-d'Hères se décline en 13 fiches-action, organisées autour de 4 axes :

Axe 1 : Favoriser l'accès aux droits et aux soins pour tous

- Fiche-action n°1 : l'accompagnement aux droits et aux soins
- Fiche-action n°2 : des stratégies collectives pour l'offre de soins
- Fiche-action n°3 : des campagnes nationales de santé publique

Axe 2 : Promouvoir les modes de vie favorables à la santé

- Fiche-action n°4 : bien manger pour aujourd'hui et pour demain
- Fiche-action n°5 : lutte contre la sédentarité
- Fiche-action n°6 : éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle

Axe 3 : Agir sur l'environnement pour la santé

- Fiche-action n°7 : l'adaptation au changement climatique : un enjeu de santé
- Fiche-action n°8 : lutte contre les perturbateurs endocriniens
- Fiche-action n°9 : la qualité des milieux - un travail de tous
- Fiche-action n°10 : cellule opérationnelle «Situation complexe logement»

Axe 4 : Soutenir la santé mentale et les bien-être

- Fiche-action n°11 : santé mentale des enfants, des jeunes et des familles
- Fiche-action n°12 : culture et santé
- Fiche-action n°13 : interconnaissance, travail en réseau et formation des acteurs

Un diagnostic local pour des solutions adaptées

La mise en œuvre du Projet régional de santé (PRS) se traduit localement par des contrats locaux de santé, conclus entre une Agence régionale de santé et une collectivité territoriale, afin de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé.

Le Contrat local de santé doit, tout en s'appuyant sur le PRS, répondre aux problématiques et enjeux de santé locaux qui auront pu être identifiés par la réalisation préalable d'un diagnostic local de santé, qui permet d'identifier les enjeux et les priorités du territoire en matière de santé, de réactualiser les besoins des habitants et des acteurs de proximité, et de dégager les pistes d'action pour répondre à ces besoins.

Ce diagnostic présente une analyse complète du territoire de la ville de Saint-Martin-d'Hères, de ses caractéristiques socio-démographiques, de l'état de santé des habitants, de la qualité de leur environnement, ainsi que de leur accès aux soins et à la prévention. Il constitue la pierre angulaire du prochain Contrat local de santé, qui a été officiellement signé le 16 janvier 2025.

Le Contrat local de santé, ce sont 9 signataires engagés pour la santé des Martinéroises et Martinérois :

Ville de Saint-Martin-d'Hères, Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, Préfecture de l'Isère, Département de l'Isère, Grenoble-Alpes Métropole, Education nationale, Centre Hospitalier Alpes-Isère, Centre Hospitalier Universitaire Grenoble-Alpes, CPAM de l'Isère.

C'est grâce à la mobilisation d'un grand nombre de partenaires, issus de multiples secteurs, que ce CLS voit le jour :

AFEV, AURG, Bailleurs sociaux du territoire, CAF, CCAS de Saint-Martin-d'Hères, CDOSI, CPTS SEG, Centre Médical Rocheplane, Centre de Ressources Illétrisme de l'Isère, Centre de santé de l'Etoile, Culture du cœur, ESTHI, Emmaus Connect, Génération précarité, Intermed, Interstices, Les Restos du cœur, MRSI, Mosaïk café, PSIP, Pimms médiation, Promotion Santé, Secours populaire français, Service de Santé Étudiante, UFC Que choisir, UNAFAM, UNIS-Cité, Université Grenoble Alpes...

CONTACT PRESSE

Joris Auvergne - 04 76 60 74 06 - joris.auvergne@saintmartindheres.fr